

PREAMBULE ACCUEIL VICTIMES

Ce qui est conseillé :

- Respect de la temporalité de la victime et du consentement de la victime
- Privilégier l'entretien à deux personnes pour éviter la personnalisation, éclairer des zones d'ombres et les questions ingénues, pour que le regard de la victime puisse être soutenu pendant la prise de note, regards croisés et débriefing à l'issue
- Posture méthodologique non-jugeante. Tout s'explique dans le comportement d'une victime même ce qui est irrationnel en apparence.
- Sécurisation du cadre de l'entretien, : accueil femme/homme, bureau, distanciation physique adéquate.....

Ce qu'il faut éviter :

- Mettre en doute la réalité des violences que relate la victime = CREDIT TEMPORAIRE DE BONNE FOI
- Parler au lieu d'écouter et écouter distraitement
- Refuser l'entretien en réorienter vers une structure avant d'avoir pris le temps d'écouter, entendre et manifester une compréhension
- Se montrer embarrassé.e et impatient.e
- Exprimer un jugement moral et critiqué même à l'encontre du mis en cause. Au contraire, il faut utiliser les termes de droit, nommer et désigner les faits par les qualifications du Code Pénal et /ou Code de Travail.